

Zeitschrift: Textiles suisses [Édition française]
Herausgeber: Office Suisse d'Expansion Commerciale
Band: - (1954)
Heft: 1

Artikel: Le premier siècle de l'association zurichoise de l'industrie de la soie
Autor: Geilinger, M. U.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-791718>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le premier siècle de l'Association zurichoise de l'industrie de la soie



par M. U. Geilinger, Docteur en droit

Secrétaire de l'Association zurichoise de l'industrie de la soie

L y a eu cent ans le 26 février 1954 que les industriels de la soie du canton de Zurich prirent la décision, remarquable pour l'époque, de se grouper en une association aux fins de défendre leurs intérêts économiques communs. La tâche de ce groupement fut définie de cette manière laconique :

« Le but de l'association est de promouvoir l'industrie de la soie dans toute son extension et de contribuer en même temps au bien-être des ouvriers qu'elle occupe. »

Cette décision était digne d'attention à plus d'un égard. Tout d'abord parce que l'époque était au libéralisme et opposée en principe à tout groupement à caractère d'association. En outre, les industriels zurichois de la soie étaient des hommes d'action d'un caractère particulièrement individualiste, des hommes partis pour la plupart de conditions modestes et qui s'étaient élevés à force de travail et d'esprit d'entreprise, ou qui se trouvaient au seuil d'une activité prometteuse et qui ne désiraient ni n'attendaient de protection, de l'état ou d'une organisation collective. Des hommes qui acceptaient les avantages et les inconvénients de l'économie libre comme une loi fatale de la nature et qui ne se laissaient guère guider dans leurs entreprises commerciales par des égards excessifs dans un sens ou dans l'autre. Parmi les nombreux hommes « de taille » qui influencèrent le cours de l'industrie de la soie et, au moment de sa fondation ou plus tard, de son organisation professionnelle, nous n'en mentionnerons qu'un seul, peut-être le plus convaincu et ardent défenseur du libéralisme économique : Robert Schwarzenbach-Zeuner, grand-père du président actuel de l'association.

Un fait doit retenir l'attention de l'homme d'aujourd'hui, c'est que l'Association de l'industrie de la soie fut certainement un des premiers groupements professionnels de Suisse. Il y avait certes dans certains cantons des sociétés commerciales ou des chambres de commerce dont les origines remontaient, en partie, à l'époque de l'ancien régime, c'est-à-dire d'avant 1798. Mais l'Union suisse du commerce et de l'industrie n'existait pas encore et l'on ne connaissait pas non plus les syndicats ouvriers. Lorsqu'on fonde aujourd'hui une association, c'est généralement en vue d'obtenir une certaine protection de l'Etat, ou de limiter la libre concurrence en prenant des mesures collectives vis-à-vis de la clientèle. Les fondateurs de notre société ignoraient les motifs de cette nature et le groupement fut constitué il y a un siècle pour des raisons précises et particulières à l'industrie de la soie.

La nécessité de pouvoir déterminer, à Zurich également, le poids commercial exact (poids sec) de la soie poussa les industriels zurichois de cette branche à fonder une « Condition de soie » en 1846 déjà. Les vols de soie fréquemment commis par les ouvriers à domicile conduisit à la création d'une commission spéciale qui délivrait des primes pour la découverte des larcins. Cette commission des primes constitua le point de départ de l'association ; elle fut absorbée par celle-ci et finalement supprimée lorsque disparut le tissage à domicile. En revanche, la Condition de soie resta une société anonyme indépendante qui a étendu aujourd'hui son activité à l'essai des matériaux dans le domaine des textiles. Il avait été en outre nécessaire de créer un organisme commun pour diriger la participation collective aux expositions internationales étrangères.

L'industrie de la soie connut au milieu du XIX^e siècle un considérable essor industriel qui, marchant de pair avec une mécanisation grandissante, eut son point culminant au début du

XX^e siècle ; l'association dut donc s'occuper, dès ses débuts, de divers problèmes techniques. Ces travaux trouvèrent leur couronnement, en 1881, dans la fondation de l'école de tissage de la soie de Zurich, qui fut l'œuvre de l'Association zurichoise de l'industrie de la soie. A côté de la ville et du canton de Zurich ainsi que du pouvoir fédéral, les industriels de la soie se sont attachés à développer sans cesse cette institution et ils ont comblé chaque année par leurs cotisations, le déficit d'exploitation. Après extension et réorganisation, cette école a été transformée en 1945 en Ecole professionnelle des textiles de Zurich.

L'Association de l'industrie de la soie fit œuvre de pionnier en établissant des statistiques régulières et complètes sur la production des diverses branches de l'industrie de la soie et en les publiant. Aucune autre industrie suisse ne possède sans doute des données statistiques aussi complètes sur cette période de 100 ans. Reproduisons ici, à titre d'exemple, les données relatives au nombre des métiers à tisser et à la production de tissus de soie.

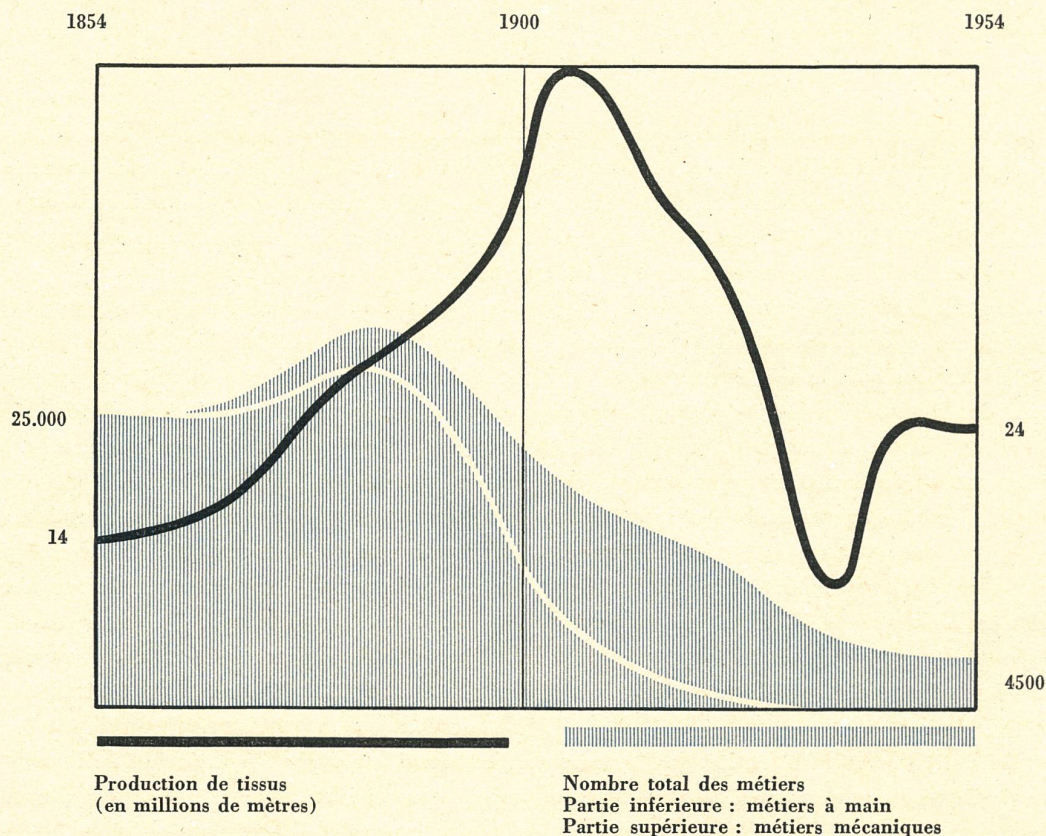


Tableau I

Ce graphique permet de dégager les grandes lignes suivantes dans l'histoire de l'industrie suisse de la soie :

Cette branche a été à l'apogée de sa prospérité avant la première guerre mondiale. La production était alors la plus forte et l'écoulement des marchandises à l'étranger ne connaissait pas d'obstacles. Depuis, la production diminua et atteignit son point le plus bas pendant la crise de 1930. L'industrie échappa cependant à la débâcle complète et la production remonta pour se stabiliser à un niveau intéressant. Mais, alors qu'aujourd'hui, on peut produire annuellement 24 millions de mètres de tissu avec 4500 métiers, il fallait il y a cent ans 25 000 métiers à main pour tisser 14 millions de mètres seulement. Il faut remarquer à ce propos que le rendement considérablement plus élevé obtenu aujourd'hui ne correspond pas entièrement aux possibilités de l'équipement automatique moderne, car la production de tissus de nouveauté en petites quantités est parfois très peu rationnelle. Notre premier tableau montre encore comment le métier à main a été complètement supplanté par le métier mécanique. Les conséquences de cette évolution sur le chiffre de la main-d'œuvre masculine et féminine ressortent du tableau II.

Autour de 1880 par exemple, il aurait fallu 40 000 personnes environ pour atteindre la production actuelle, alors qu'aujourd'hui, le nombre d'ouvriers n'est guère plus que du dixième

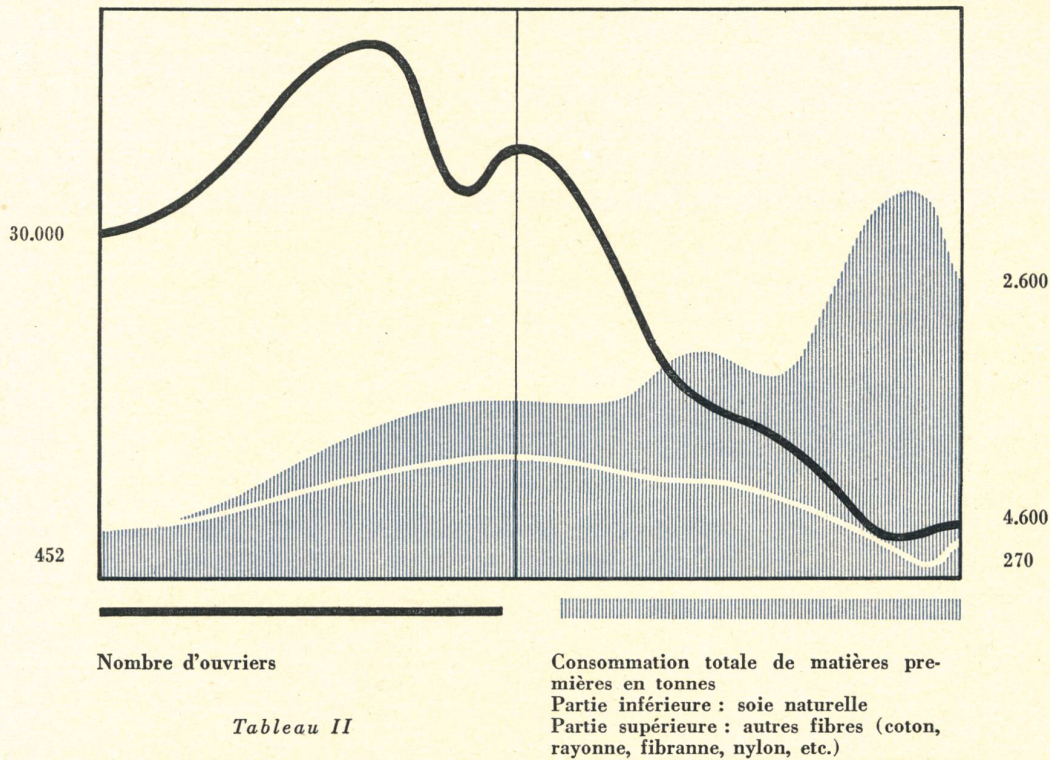


Tableau II

pour le même résultat. Le rendement a donc augmenté et la main-d'œuvre en surnombre a pu être utilisée ailleurs.

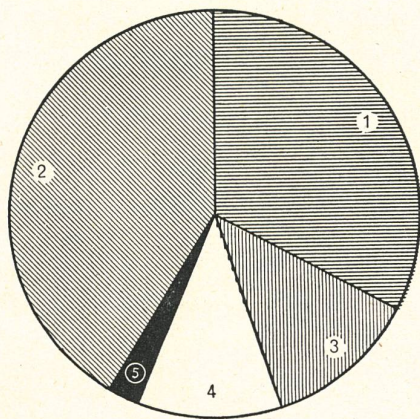
Le tableau II montre en outre la manière dont la rayonne s'est introduite dans le programme de travail de l'industrie de la soie et a fait rapidement monter le poids des quantités produites, les tissus de rayonne étant habituellement plus lourds que ceux de soie. Si la soie elle-même n'occupe plus, en comparaison avec autrefois, qu'une place modeste, en poids tout au moins, sa part reste néanmoins de plus de 10 % du poids total des matières utilisées, ce qui est remarquable dans les conditions actuelles ; cette proportion n'est dépassée par aucune autre industrie de la soierie si ce n'est celle du Japon.

Le protectionnisme douanier de tous les pays du monde fut fatal à l'industrie zurichoise de la soie telle qu'elle s'était développée au cours des cinquante premières années de l'existence de notre association, grâce à la fabrication d'articles à bon marché ; elle exportait alors 80 % de sa production. L'accès à ses marchés traditionnels : Allemagne, Autriche, Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne et pays d'outre-mer lui fut successivement interdit. En même temps, l'apparition de la rayonne lui causa de graves difficultés, car cette matière pouvait être utilisée assez facilement pour le tissage, même dans des régions qui n'étaient pas traditionnellement adonnées au travail de la soie, comme en Amérique du Sud, par exemple. La capacité de concurrence de la soierie suisse souffrit aussi de la forte ascension du niveau des prix en Suisse, hausse provoquée par la dernière guerre. La reprise qui s'est faite depuis lors n'a été possible que grâce à la spécialisation croissante dans les tissus de nouveauté chers ; l'industrie suisse s'est également mise avec ardeur au travail des nouvelles fibres artificielles et synthétiques. C'est ainsi qu'il lui fut possible d'exporter des tissus de haute qualité dans des pays nettement industriels, malgré des droits d'entrée élevés.

Ces difficiles années de crise et de réadaptation imposèrent à l'Association de l'industrie de la soie de nombreuses tâches économiques et de politique commerciale qui n'auraient pas pu être exécutées sans la collaboration désintéressée de nombreuses personnalités éminentes de l'industrie et du commerce. Mentionnons également ici, avec reconnaissance, l'appui compréhensif que l'industrie de la soie a constamment reçu des autorités et du directoire de l'Union du commerce et de l'industrie.

Après la dernière guerre, c'est la défense des intérêts de l'industrie sur le plan de la politique commerciale et particulièrement pour l'exportation qui a passé au premier plan des préoccupations.

Notre association est alors devenue un auxiliaire indispensable pour ses membres, auxquels elle facilite les démarches dans le maquis des prescriptions d'exportation. Car l'exportation de sa production est une nécessité vitale pour l'industrie zurichoise de la soie. Actuellement encore, elle exporte deux tiers de sa production et les fabricants et exportateurs, exposés au vent impitoyable de la concurrence internationale, doivent maintenant faire leurs preuves dans la dure lutte pour les marchés étrangers. Au cours de l'année passée, l'exportation suisse de tissus et de rayonne a atteint une valeur de 104,6 millions de francs suisses. Ce total se décomposait comme suit, selon les principales catégories de tissus :



*Exportation de tissus
en 1953*

(en millions
de francs suisses)

| | |
|-------------------------------|------|
| 1. Tissus de soie | 33,9 |
| 2. Tissus de rayonne | 43,1 |
| 3. Tissus de fibranne | 12,6 |
| 4. Tissus de nylon | 12,1 |
| 5. Carrés et tissus divers | 2,9 |

La série de photographies publiées ci-après sous le titre de « Les soieries de Zurich dans le monde » montrent qu'il y a peu de pays civilisés qui ne figurent pas dans les statistiques d'exportation de l'industrie de la soie. Plus l'activité de l'Association zurichoise de l'industrie de la soie s'étendait, par la force des choses, plus les oppositions d'intérêts se faisaient jour entre diverses branches de l'industrie, rendant nécessaire un regroupement en diverses associations plus spécialisées. C'est ainsi

que peu à peu les sections de notre groupement virent le jour : associations des retordeurs de soie, des fabricants de tissus de soie, des teinturiers, des importateurs de soie grège, des négociants et des grossistes en tissus de soie.

A part celle des teinturiers, toutes ces sections ont confié la gestion de leurs affaires courantes au secrétariat de l'organisation centrale. L'expédition de toutes ces tâches diverses nécessita, en 1891, déjà, l'engagement d'un secrétaire permanent. En 1899, notre association fit appel à M. Th. Niggli, docteur en droit, qui, pendant plus d'un demi-siècle d'activité, se dépensa sans compter et avec la plus grande compétence. Ayant pris sa retraite en 1950, M. Niggli s'occupe encore de la campagne en faveur de la soie naturelle, entreprise par notre association dans le cadre d'une propagande internationale. La direction du secrétariat a été reprise par M. F. Honegger, docteur en sciences économiques, entré au service de l'association en 1944 déjà.

Pour terminer ces notes qui n'ont pas la prétention d'être complètes, mentionnons une des tâches de l'association de l'industrie de la soie souvent ignorée mais d'autant plus intéressante au point de vue humain, celle qu'elle exerce dans la liquidation amiable de conflits. Le commerce de la soie grège dépend très largement de la concordance des vues sur une quantité de détails et de la bonne foi entre les partenaires. Au cours d'un travail poursuivi pendant de longues années en collaboration avec le commerce et la clientèle, les usances zurichoises pour la soie grège furent mises au point et entrèrent enfin en vigueur sous leur première forme en 1878. En même temps, fut institué un tribunal arbitral de gens du métier. En accord avec les milieux de l'industrie de la soie des autres pays européens, les usances internationales relatives à la soie grège qui avaient été influencées de manière déterminante par les usances suisses, purent être mises en vigueur en 1929. En 1903 déjà, il avait été possible d'édicter des usances locales pour le commerce des tissus de soie et en même temps d'instituer un tribunal arbitral pour les tissus. Les deux organismes d'arbitrage purent être fondus en un seul en 1916 et le secrétariat en fut confié à M. Niggli. Cette institution a rendu d'innombrables et précieux services à nos membres en empêchant des procès coûteux et en aidant à surmonter des divergences d'opinions en matière commerciale. Le tribunal arbitral est aussi l'expression vivante d'une tâche importante et difficile de notre association, celle qui consiste à rechercher l'équilibre entre les intérêts souvent discordants des diverses professions qui s'occupent de la soie, dans l'intérêt général de l'industrie entière.

Les clients de l'industrie suisse de la soie, eux, suivent attentivement la production actuelle des fabricants et transformateurs de tissus de soie. Nous espérons que les photographies qui suivent leur donneront un reflet de cet esprit jeune et créateur qui représente néanmoins le meilleur d'une tradition séculaire.